



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E199254

VALABLE JUSQU'AU 19/06/2025

ÉDITÉ LE 22/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/05/2022

Forme juridique : SARL

Capital : 1 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC EVRY

Siret : 917 533 671 00033

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 191059986Z001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 191059986Z001

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2024

Raison sociale : SOPENH ENR

Sigle : SOPENH ENR

10 RUE DE LA PRAIRIE
BATIMENT K
91140 VILLEBON-SUR-YVETTE

Téléphone : 07 69 72 13 14

Portable : 07 69 72 13 14

Site Internet : www.sopenh.fr

E-mail : contact@sopenh.fr

Responsabilité légale :

BASTIEN AURELIEN ALAIN GEORGES GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133 PROB	Installation de chauffe-eau thermodynamique	10/10/2023
8621 PROB	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	20/06/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chauffe-Eau Thermodynamique	10/10/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	05/09/2023
o Ventilation mécanique	20/06/2023
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	05/09/2023
o Fenêtres de toit	05/09/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	20/06/2023
o Isolation des combles perdus	20/06/2023
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	20/06/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAIN
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSAIN

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.